

en fournir. Le projet de loi a pour objet d'accorder au Pacifique-Canadien l'autorisation d'aménager une ligne d'embranchement d'environ quinze milles de longueur depuis le point de division d'Havelock (Ontario) jusqu'à Nephton, dans la même province. Comme les députés le savent, Havelock est un point de division situé à peu près à mi-chemin entre Smiths-Falls et Toronto, sur la ligne principale du Pacifique-Canadien. Nephton est le lieu d'exploitation de l'*American Nepheline Limited*, société minière qui est sous la dépendance de *Ventures Limited*. Elle emploie environ 150 personnes à la mine de Nephton. L'exploitation comporte la fabrication de syénite éléolitique; à ce qu'on m'a dit, il s'agit d'un produit dérivé de la roche ignée qui ressemble un peu au granit par sa texture, sa dureté et son aspect général.

Le produit sert à la fabrication du verre et de la poterie. Environ 75 p. 100 de la production sont exportés aux États-Unis, environ 22 ou 23 p. 100 sont utilisés au Canada tandis que le reste est exporté dans d'autres pays. Le produit a été transporté par camion de la mine à Lakefield (Ontario), une distance de quelque vingt-quatre milles, sur une route secondaire entièrement entretenue par la société. Cet embranchement permettra à la compagnie d'éliminer le transport par camions et rendra son exploitation plus économique.

La ligne ferroviaire proposée sera aménagée aux frais de la compagnie et du Pacifique canadien. Les deniers publics n'auront rien à y voir. Il existe, au sujet du financement de l'entreprise, un accord qui pourra être produit au comité si quelque député le désire. On estime que l'aménagement coûtera environ 1 million et demi et si le Parlement accorde l'autorisation d'aménager l'embranchement, on se propose d'en commencer les travaux immédiatement afin qu'il puisse servir dès le printemps prochain. Il s'écoulera neuf mois avant qu'il soit complètement terminé.

Bien que les relevés concernant les réserves de minerai ne soient pas terminés, la mine contient présentement assez de minerai pour permettre de poursuivre l'exploitation pendant au moins vingt ans.

Je ne saurais guère ajouter rien d'utile à ce que j'ai dit. Je dirai cependant qu'en vertu de la loi sur les chemins de fer, il faut obtenir l'autorisation du Parlement avant d'entreprendre l'aménagement d'un embranchement quelconque de plus de six milles de longueur. Si les honorables députés désirent poser d'autres questions, je me ferai un plaisir de

leur procurer les renseignements voulus ou de faire en sorte qu'ils leur soient donnés lors de l'étude en comité.

M. Knowles: L'honorable député voudrait-il répondre à une question. Je crois comprendre d'après ce qu'il a dit, qu'Havelock est la localité ferroviaire la plus rapprochée de Nephton en ce moment.

M. McIlraith: Oui.

M. G. S. White (Hastings-Frontenac): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire quelques mots à l'appui du bill. Je connais très bien la société en cause et l'emplacement de la mine; aussi aimerai-je ajouter quelques observations à celles qu'a formulées l'honorable représentant d'Ottawa-Ouest (M. McIlraith). Il a signalé qu'à l'heure actuelle la néphéline est acheminée par une voie secondaire vers Lakefield où il y a une petite usine. D'après mes renseignements, lorsque le nouveau tronçon de chemin de fer de dix-sept milles sera terminé, une usine moderne sera aménagée à la mine même dont la production et le rendement s'accroîtront considérablement.

Il intéressera peut-être les honorables députés de savoir, qu'à ma connaissance, ce minéral, en particulier, qui sert pour la fabrication du verre et de la poterie ne se trouve que dans l'est de l'Ontario dans le comté de Peterborough et derrière le rideau de fer, en Russie, où il n'est pas accessible au monde occidental. Tous les honorables députés, j'en suis sûr, appuieront le bill à l'étude non seulement parce qu'il accroîtra l'embauchage, sujet dont la Chambre s'occupe aujourd'hui, mais parce qu'il contribuera largement à la mise en valeur d'une autre industrie minérale dans l'est ontarien.

(La motion est adoptée, et le bill lu pour la 2^e fois est renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes.)

DEUXIÈME LECTURE—BILLS DU SÉNAT

M. l'Orateur suppléant: Il y a plusieurs bills de divorce à examiner, à partir du n^o 253 au n^o 262 inclusivement. La Chambre est-elle d'accord pour les grouper en une motion?

Des voix: D'accord.

M. W. G. Weir (Portage-Neepawa) propose la 2^e lecture des bills suivants:

Bill n^o 253, intitulé: "Loi pour faire droit à Gloria Alphonsine Timmins Ferguson".—M. Hunter.

Bill n^o 254, intitulé: "Loi pour faire droit à Adella Alice McNeil Slobosky".—M. Hunter.

Bill n^o 255, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Marguerite Hennigar Isenring".—M. Hunter.